https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article700

Langues vivantes : position du Conseil Départemental du SNES

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -

Publication date: jeudi 3 février 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Conseil Départemental du SNES de Saône-et-Loire réuni le jeudi 3 février à Chalon/Saône a examiné l'évolution de l'offre en LV dans notre département, au regard notamment de la carte des langues diffusée par le Rectorat au cours du dernier CTPA.
Il a élaboré des propositions pour permettre aux élus des Conseils d'Administration de se positionner en toute connaissance de cause.

Pour le Conseil Départemental du SNES :

– La situation de l'allemand présentée comme un fait accompli ou une fatalité est le **résultat des carences de la politique des langues** au plan académique et national depuis de nombreuses années.

– La carte des langues académique établie pour la rentrée 2005, sans concertation avec les établissements ni les professeurs de LV, **ne peut s'imposer aux établissements dont les Conseils d'Administration doivent se prononcer** sur la fermeture ou l'ouverture des sections de langues vivantes.

– Cette carte des langues programme **une fermeture massive des sections d'allemand** dans le premier et le second degré qui se traduira à moyen terme par un enseignement exclusif de l'anglais en LV1. **L'implantation de classes bilangues, expérimentation qui ne correspond à aucun texte réglementaire et dont la viabilité n'est par conséquent pas assurée**, est présentée comme une mesure courageuse en faveur de l'allemand et plus généralement en faveur des langues vivantes, conformément aux ambitions affichées par la loi d'orientation :

Pourquoi dans ce cas **ne pas avoir implanté de classe bilangue dans les établissements ne disposant que d'une seule LV1** ?

Pourquoi ne pas autoriser les professeurs d'allemand à intervenir dans le primaire dans le cadre de leurs obligations de service ?

Pourquoi avoir calculé les groupes de langues vivantes dans les collèges sur la base de 30 élèves par groupe hors ZEP et de 25 élèves par groupe en ZEP ?

Pourquoi, dans les lycées, ne pas utiliser les heures confisquées aux TPE en Terminale pour **dédoubler les groupes de langues** comme l'avait promis le Ministre ?

Syndicat National des Enseignements de Second degré

Le Conseil Départemental du SNES appelle l'ensemble des collègues :

– à **la plus grande vigilance** sur l'évolution de l'offre d'enseignement en **langue** dans leur établissement ;

– à exiger que, conformément à la réglementation, toute fermeture ou ouverture de section **fasse l'objet d'un débat et d'un vote du Conseil d'Administration** ;

Copyright © SNES Dijon

– dans le cas où ils accepteraient l'implantation d'une **classe bilangue** dans leur établissement, **à exiger des engagements** sur les conditions de sa mise en œuvre : horaire hebdomadaire, ouverture à tous les élèves volontaires, engagement sur sa pérennité.

Syndicat National des Enseignements de Second degré

Le Conseil Départemental du SNES appelle les collègues à participer massivement à la

manifestation mercredi 2 mars à 14 h 30

devant l'Inspection Académique à Mâcon

au lendemain du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) consacré à la préparation de la rentrée 2005.

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National des Enseignements de Second degré